

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 Janvier 2019

Présents : M. BLONDEL André-Pierre, M. BOURHIS Alain, M. DECULTOT Antoine, M.
DEMARE Olivia, M^e DURECU Annie, M. DUTOT Pierre, M^e GALLAIS Béatrice, M.
LACHEVRE Alain, M. LECAVELIER DES ETANGS Raphaël, M. MALO Philippe, M^e ROBIN
Carole, M^e RODRIGUEZ Dominique.

Absents excusés : M. AUBLE Jacques, M^e MARTIN Muriel, M^e TOLLEMER Anne-Marie.

ORDRE DU JOUR

- ♦ **Résidence SENIORS:** Compte rendu du COPIL du 25.01.2019 et présentation de l'avant-projet.
- ♦ **Zone Artisanale:** Nouvelle proposition de prix pour une surface précise du terrain situé à l'Est des dentistes.
- ♦ **PLUi:** Droit de préemption et point sur les terrains appelés « dents creuses ».
- ♦ **Préau:** Présentation du projet : estimation et financement.
- ♦ **Cimetière:** pose d'un columbarium et CR de la visite de la commission.
- ♦ **Médecin:** propositions chiffrées pour annonce sur une revue spécialisée.
- ♦ **Avis et informations sur:** Méthanisation Bréauté, Vitesse sur voies communales, Le frelon, Cahier de Doléances, L'école.
- ♦ **Questions diverses**

- ♦ **Résidence SENIORS :** Compte-rendu du COPIL du 25.01.2019 et présentation de l'avant-projet.

La précédente réunion de COPIL a eu lieu le 18 Décembre et l'assistant maître d'ouvrage n'a pas fait de compte-rendu. Cette personne est sensée booster ce projet mais il ne semble pas très actif, nous avons des inquiétudes concernant la rapidité à donner les éléments pour la suite.

Le collectif présenté tient compte des remarques faites lors de la réunion publique, l'intégration de cet avant-projet ne reprend pas le projet présenté par l'AMO. L'architecte a voulu éviter un mur de 40m de long sur 10m de hauteur. Il propose un bâtiment sur 3 niveaux de 27m de long sur 18m de large avec 4 toitures, ce qui atténue l'effet de masse. Par contre, il faudrait modifier le règlement du PLU par rapport à la hauteur sous toiture (7m au lieu de 6,50m) et le fait de mettre une toiture en zinc, sans débord de toiture. Le conseil accepte de faire une demande pour modifier le règlement. Ce collectif sera composé de 8 logements de type 3 de 65 à 78 m² et 4 de type 2 de 53 à 62 m². Chaque logement disposera d'une terrasse ou d'un balcon et d'une cave. La surface totale est de 1128,5 m².

- ♦ **Zone Artisanale:** Nouvelle proposition de prix pour une surface précise du terrain situé à l'Est des dentistes.

Suite à notre dernière réunion, une rencontre a eu lieu chez le notaire qui demande que si un prix est annoncé, il doit correspondre à une surface précise. M^e PETIT a précisé ce qu'elle souhaitait, le géomètre a calculé la surface 1,42ha. M^e PETIT propose une offre de 190 000€ soit 13,38€/m² en indiquant qu'elle est avertie de la possibilité de la communauté de préempter. Après vote du conseil, il en résulte 10 votes pour et 2 abstentions.

- ♦ **PLUi:** Droit de préemption et point sur les terrains appelés « dents creuses »

Pour rappel, 142 logements à construire est un objectif à atteindre. Un calcul a été fait en tenant compte des projets en cours. Des dents creuses et des bâtiments à réhabiliter étaient au nombre de 71. Pour MOREL, mare du moulin, de 3 lots, nous sommes passés à 2. Pour ferme MESNIL, lors de la réunion du PLUI, M. CHENEAU était très sceptique, de 7, nous pourrions passer à 0. Pour la cour TOUMINE, il était prévu 4 logements, un acquéreur serait intéressé pour laisser en l'état, soit 0. Pour la cour HALLAY, peut-être pourrions-nous envisager 2 logements. Sur l'ensemble, nous passons de 16 à 4 logements prévus. Où trouver une parcelle de 1ha à classer en zone AU, doit-on prendre dans le domaine agricole ? Devons-nous laisser les ventes se faire et intervenir au fur et à mesure. Pour rappel, il faut avoir un projet d'au moins une année pour pouvoir préempter. Dans le village, l'ancien garage automobile n'est pas à vendre mais pourrait nous intéresser pour créer l'atelier communal. Le conseil décide de proposer une utilisation pour éventuellement exercer son droit de préemption.

- ♦ **Préau :** Présentation du projet : estimation et financement

La demande du permis de construire est prête à être déposée. L'endroit retenu est entre la chaufferie, la tisanerie, le manège et l'aire de jeux. Le maître d'œuvre trouve que le zinc sera plus facile à poser et que le débord de toiture n'a pas lieu d'être. Une modification du PLU est à faire par rapport à l'utilisation du zinc. La surface du préau sera de 49 m². Le coût est estimé à 66 850€, avec possibilité de financement à hauteur de 30% par le département, 30% par le DETR, il resterait 40% soit 26 740€ à charge de la commune. Le choix du bureau d'études a été retenu, il s'agit de 9bis.

♦ **Cimetière** : pose d'un columbarium et CR de la visite de la commission

Les pompes funèbres générales ont été retenues pour la pose d'un columbarium de 20 cases pour un coût de 11 500€ HT soit 575€ par case qui sera vendue 410€ pour 30 ans. D'une façon générale, la commission a trouvé l'entretien du cimetière très correct.

♦ **Médecin** : propositions chiffrées pour annonce sur une revue spécialisée

Malgré les 33 courriers envoyés aux facultés de médecine et les contacts avec l'ARS, nous ne trouvons toujours pas de médecin. Nous avons eu 3 contacts dont 2 avec des revues proposant un encart pour diffuser une annonce dans une revue destinée aux médecins. Nous avons également reçu un mail d'un médecin étranger qui parle très bien le Français mais dont le titre de médecin n'est pas reconnu en France. Ce dernier devra donc passer des examens pour faire valoir son diplôme et pouvoir exercer dans notre pays. Cela risque de prendre encore du temps. La commune a déjà donné beaucoup pour que le médecin s'intègre et cela paraît difficile de recommencer. Nous acceptons de faire paraître un encart d'un quart de page dans une revue pour 1420€, en espérant que cela porte ses fruits.

♦ **Avis et informations sur :**

Méthanisation Bréauté: Un projet de méthanisation à Bréauté est en cours avec un épandage sur Bretteville sur 19 ha. Une enquête publique a lieu en ce moment. Le conseil municipal est pour.

Vitesse sur voies communales: Dans chaque hameau, à l'entrée du village et par n'importe quelle voie, les voitures roulent trop vite. Que faire ? Nous décidons d'acheter un radar pédagogique valant 2280€. Ce dernier permet de savoir si un véhicule enfreint les règles de manière régulière et ainsi prévenir les gendarmes. Une subvention est possible. Le radar est facilement déplaçable.

Le Frelon: Une affiche a été faite pour sensibiliser les habitants sur l'existence de nid de frelons asiatiques. Un numéro de téléphone existe 02.77.64.57.76 pour faire intervenir une société extérieure pour éradiquer cette espèce dangereuse.

Cahier de Doléances: Un cahier de doléances a été mis à disposition des habitants de la commune aux heures d'ouverture de la mairie.

L'école: Un futur projet éducatif normand a été présenté aux enseignants. La question est la suivante : faut-il que notre école reste seule avec 160 élèves (peut-être 180 à 200 bientôt) ou se regrouper avec les écoles qui nous entourent et atteindre 300 élèves. Les enseignants consultés préfèrent rester dans le contexte actuel pour de nombreuses raisons.

♦ **Questions ou informations diverses**

- ☒ Une association de montgolfières demande un terrain permanent route du pont pour pouvoir décoller.
- ☒ L'aire de jeux fait des heureux pour les scolaires mais également pour les particuliers qui remercient la commune.
- ☒ Hugo SAILLARD ainsi que Vinciane ont apprécié l'aide financière de la commune et nous remercient.
- ☒ Un avancement de grade pour chacune des secrétaires est accepté par le conseil.
- ☒ Faut-il maintenir la cérémonie des vœux sous cette forme ou inviter la population à un autre moment.
- ☒ La cuisine et les rangements de la salle Aquarelle sont à revoir.
- ☒ Route de la Chaussée, les abords des containers sont sales des particuliers déposent machine à laver, cartons... La Communauté, avertie depuis 4 mois, doit procéder au retrait des containers.